

SAHEL REGIONAL FUND

Appel à Manifestation d'Intérêt

Fenêtre Localisation — Niger

Réunion d'information · Lundi 20 juillet 2026, 14h00 (GMT+1)

En bref : le SRF et cet appel

Le Sahel Regional Fund (SRF) est un mécanisme de financement humanitaire régional, géré et gouverné par des ONG, hébergé par DRC (cf. présentation précédente). Le SRF concentre son intervention sur la couverture des besoins de base des ménages affectés par les mouvements de population, avec une composante résilience intégrée.

Cet appel vise à identifier des ONG nationales et locales de droit nigérien pour un partenariat humanitaire, en cohérence avec le Plan de Réponse Humanitaire (HNRP) du Niger et les axes sociaux du Programme pour la Refondation de la République (PRR) 2025-2029 et les priorités définies par les autorités nigériennes dans les domaines de la santé, de la protection sociale et du bien-être des populations.

Le SRF concentre son intervention sur la couverture des besoins de base des ménages affectés par les mouvements de population, avec une composante résilience intégrée.

Secteurs couverts par cet appel : Sécurité alimentaire et moyens d'existence, Eau-Assainissement-Hygiène, Nutrition, Santé, Protection.

Zones prioritaires : pour cet appel, le SRF accordera une attention particulière aux organisations ayant un ancrage opérationnel dans les régions suivantes : **Tillabéry, Diffa, Tahoua et Dosso.**

Financement indicatif : projets de 12 à 18 mois, jusqu'à 327 978 500 FCFA (500 000 €), frais de gestion maximum 7%.

Un processus de sélection en deux étapes

1

Étape 1 — Manifestation d'Intérêt (AMI)

Identifier les ONG nationales éligibles, sur la base de :

- leur ancrage local et opérationnel
- leur solidité financière et organisationnelle
- leur engagement dans les mécanismes de coordination

Aucune proposition de projet ni budget ne sont requis à ce stade.

2

Étape 2 — Appel à Projets (AAP)

Il sera transmis exclusivement aux ONG présélectionnées à l'issue de l'AMI. L'appel à projet précisera :

- les priorités thématiques et géographiques
- les modalités d'intervention recommandées
- les montants et durées de financement
- les exigences de rapportage et de redevabilité

ÉLIGIBILITÉ

Qui peut candidater ?

Être une ONG ou association de droit nigérien, légalement constituée, enregistrée et à jour de ses obligations réglementaires (Ordonnance n°84-06, PAT 2022-2026), et autorisée à opérer dans les zones ciblées

Avoir une présence active dans une ou plusieurs des zones d'intervention prioritaires

Être déjà financée par une autre fenêtre SRF n'est pas un motif d'exclusion — vous pouvez postuler

S'engager à respecter la Charte du SRF et les principes directeurs du Fonds

Les dispositifs de redevabilité (plaintes, PEAS, participation communautaire) encore en cours de renforcement n'excluent pas votre candidature — décrivez votre niveau actuel et vos perspectives de progression. Un appui de la FMU pourra vous accompagner.

ÉLIGIBILITÉ

Les critères éliminatoires

Le non-respect d'un seul de ces critères entraîne l'exclusion de la candidature.

N°	Critère
1	Légalement enregistré auprès de l'État nigérien (Journal Officiel, Ordonnance 84-06, PAT 2022-2026)
2	Bureau ou présence permanente dans la région/zone d'intervention identifiée
3	Actif dans sa zone d'intervention depuis plus de 3 ans (PME)
4	À jour de la certification et publication des comptes (audit agréé, comptes certifiés + états financiers certifiés au JO)
5	À jour des obligations de déclaration d'activités (Présentation de la programmation annuelle des activités avant le 31/01 ; soumission du rapport annuel d'activités avant le 31/03)
6	Budget annuel supérieur à 730 000 000 XOF pour chacune des années 2023, 2024 et 2025

Critères complémentaires évalués

Non-éliminatoires immédiatement, mais pris en compte dans l'analyse de votre candidature :

Coordination

Participation aux mécanismes de coordination humanitaire existants, que ce soit au niveau national (clusters, groupes de travail, forums d'ONG) ou au niveau décentralisé (groupes sectoriels régionaux, coordination avec les autorités et services techniques locaux).

Sans capacité permanente à Niamey :
décrivez vos pratiques de coordination terrain.

Code de conduite

Disposez-vous d'un code de conduite ?
S'il est partiel, expliquez quels dispositifs le remplacent aujourd'hui.

PEAS

Avez-vous des systèmes de prévention de l'exploitation et des abus sexuels en place ? Si partiel, décrivez vos pratiques actuelles.

Seul, ou en consortium ?

Candidature individuelle

Possible sans condition particulière à condition de satisfaire les critères d'éligibilité.

Candidature en consortium

- Chef de file = une ONGN de droit nigérien satisfaisant aux critères d'éligibilité, avec une expérience avérée réussie dans la direction et la gestion de consortium et dispose de systèmes de suivi et de gestion solides adaptés à cette responsabilité.
- Seul le chef de file soumet la candidature au stade de l'AMI. La composition complète du consortium sera précisée et vérifiée lors de l'Appel à Projets.
- Si une ONGI est incluse : son rôle devra être limité à de l'assistance technique ciblée et limitée, dans une optique de développement de compétence, et sa part du budget ne pourra pas dépasser 15% de l'enveloppe accordée au consortium.

Comment soumettre votre candidature

Étape 1

Questionnaire Microsoft Forms

Soumettez votre candidature et assurez-vous de respecter l'ensemble des critères éliminatoires.

Date limite : mercredi 29 juillet 2026, 23h59 (GMT+1)

Utilisez le lien mentionné dans l'AMI pour accéder au questionnaire

Étape 2

Pièces justificatives

Un lien sera transmis uniquement aux candidats respectant les critères éliminatoires, pour finaliser leur candidature avec les pièces justificatives.

Si votre candidature correspond aux critères, vous recevrez un lien par email, sur lequel vous cliquerez pour charger vos pièces justificatives.

La participation à l'AMI, comme la présélection, ne garantit pas la sélection finale pour un partenariat avec le SRF.

PROCESSUS

Calendrier indicatif

Étape	Date
Publication de l'appel à manifestation d'intérêt	Mercredi 15 juillet 2026
Réunion d'information en ligne sur l'AMI	Lundi 20 juillet 2026
Délai pour soumettre des questions	Vendredi 24 juillet 2026
Réponses de la FMU aux questions (site SRF)	Lundi 27 juillet 2026
Date limite de soumission des manifestations d'intérêt	Mercredi 29 juillet 2026, 23h59
Vérification / apurement des candidatures	30 juillet – 6 août 2026
Information aux organisations présélectionnées	Lundi 10 août 2026 - <i>date indicative, susceptible de modifications.</i>
Publication de l'Appel à Projets (AAP)	Lundi 10 août 2026 - <i>date indicative, susceptible de modifications.</i>
Journée d'information AAP avec les présélectionnés	Lundi 17 août 2026 - <i>date indicative, susceptible de modifications.</i>
Date limite de soumission des projets	Dimanche 6 septembre 2026 - <i>date indicative, susceptible de modifications.</i>
Publication des résultats	Lundi 28 septembre 2026 - <i>date indicative, susceptible de modifications.</i>
Date de démarrage indicative des projets	A partir du 1/11/2026 pour les projets de 18 mois - <i>date indicative, susceptible de modifications.</i>

Questions & contact

Poser une question

Par email, avant le **vendredi 24 juillet 2026, 23h59 (GMT+1)** :

information@sahelregionalfund.org

Où trouver les réponses

- Questions & réponses publiées sur le site du SRF
- Manuel des Opérations et autres documents-cadres, disponibles sur le site du SRF :

sahelregionalfund.org/fr/ressources/documentation

Réunion d'information en ligne

Une seconde session sera organisée pour les ONG présélectionnées, avant la date limite de soumission des projets.

Plaintes ou conflits d'intérêts : **grievance@sahelregionalfund.org**



Merci de votre attention

Questions & échanges